



Le Maire

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 juillet 2011 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents :

Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,

Juliette SABATE, Liliane PHILIPPE

Gilles PERLI, Hervé MOREAU, Emile FORM, Jean-Paul SALLE, Michel RICCI.

Excusés :

Claudine FINE ayant donné pouvoir à Christine VALLA

Nadine FERRARI ayant donné pouvoir à Emile FORM

Josette PETER ayant donné pouvoir à Hervé MOREAU

Philippe MICHELON ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Pierre SALLE ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA

Mme Liliane PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Le « Dauphiné Libéré » et le « CASA » sont représentés dans la salle.

La séance est ouverte à 18 heures. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour. Un projet de délibération a été rajouté à l'ordre du jour initial. Un projet de délibération a été supprimé de l'ordre du jour initial.

I - AFFAIRES FINANCIÈRES

1) SIGNALÉTIQUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal approuve la mise en place d'une signalétique spécifique pour les 3 communes de la vallée. Cette opération inscrite au PADS Valléen de la Guisane, pour 28 913.60 € HT peut bénéficier de subvention comme ci-après :

FEDER - POIA : 30%

Etat - CIMA : 20%

Région : 30% (obtenue)

La Commune apporte la part complémentaire.

Adopté à l'unanimité



Serre Chevalier Vallée
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr



2) CHAPELLE STE BARBE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après restauration des boiseries et reprise des enduits intérieurs de la chapelle Ste Barbe à la Chirouze, le Conseil municipal envisage de refaire la toiture en bardeaux de mélèze.

Le coût des travaux est estimé à 30 075.05 € HT pour lequel le Département est sollicité à hauteur de 30%.

Adopté à l'unanimité

4) PLAN INTEGRE TRANSFRONTALIER DES HAUTES VALLEES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS.

Pour notre commune, il s'agit d'aménagement patrimonial et de promotion pour un montant de 22 850 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention entre la Communauté de Communes du Briançonnais et la Commune de la Salle les Alpes.

Adopté à l'unanimité

5) MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERCOMMUNALES - MISE SA DISPOSITION D'UN AGENT.

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition de notre agent habilité à intervenir en électricité, lors de la cyclo sportive Luc ALPHAND pour la commune de St CHAFFREY, et lors du passage du Tour de France pour la commune de MONETIER LES BAINS.

Les frais engagés seront remboursés par les communes concernées.

Adopté à l'unanimité

6) CONSTRUCTION D'UNE PISCINE -DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le Plan de financement de la construction d'une nouvelle piscine municipale a été modifié.

Une première analyse permet d'envisager le plan de financement suivant :

Subventions CNDS : 20% de la dépense éligible de 4 569 400 € HT

REGION : 10% du coût de l'opération

DEPERTEMENT : 5% du coût de l'opération

Adopté à l'unanimité

2 - SECRETARIAT GENERAL

7) PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil municipal donne un avis défavorable à la proposition de Mme la Préfète de regrouper la CCB et le Pays des Ecrins, accepte l'intégration de Puy St Pierre à la CCB et donne un avis favorable au regroupement des syndicats SIVM de Serre Chevalier, SIGED et SIVU du Prorel.

8) MODIFICATION STATUTS CCB.

Le Conseil municipal approuve le projet de statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais dont les principales modifications portent sur la reformulation d'un certain nombre de compétences, notamment pour l'opération Grand Site, l'Aménagement Numérique du Territoire et sur l'adjonction des compétences suivantes :

- L'aide aux communes pour la lutte contre les campagnols,
- La promotion, le soutien technique aux communes en matière de développement durable,
- La réalisation, la promotion et la gestion des opérations déclarées d'intérêt communautaire.
- La création et gestion d'une plateforme de covoiturage.

Adopté à l'unanimité

9) SURVEILLANCE DU PLAN D'EAU.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS.

Le Conseil municipal accepte les termes de la convention pour le recrutement de deux sapeurs-pompiers volontaires pour l'été 2011.

Compte rendu des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de sa délégation :

- Signature d'un marché avec la SARL Dauphiné Poids Lourds pour l'achat d'un engin de déneigement pour un montant de 120 676.40 € TTC.

Adopté à l'unanimité

FIN DE LA SEANCE A 18 HEURES 50.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

Mme Nicole BIBOUD, Présidente du Conseil des Anciens, à la demande de l'agent affecté au Musée, fait part des différences d'horaires entre l'information diffusée par l'OTISC et nos plaquettes ; des difficultés de compréhension de la signalétique concernant le sentier botanique, et des problèmes de réception de la TNT.

M. Jacques DEMOULIN souhaite une vérification des plaques indiquant le nom des rues. Elles disparaissent.

Une intervention porte également sur la construction d'un nouveau bâtiment HLM à Moulin Taravellier (le droit à la construction existait).

La présence d'une activité équestre/attelage sise sur un terrain agricole, à proximité du lac du Pontillas, fait débat car elle porterait atteinte au site et à l'environnement, nuirait à l'image touristique de la commune, et ne s'exercerait pas dans des conditions sanitaires adéquates. Il est répondu qu'un nouveau courrier va être adressé par Monsieur le Maire à la propriétaire du terrain afin de faire cesser ces désordres et que le Procureur de la République serait rapidement saisi si la situation perdurait.

